

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial  
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

## Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 octobre 2024 à 19h45 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Hélène JUGEAU, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ, Pierrick PAINVIN.

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Dominique ROUSSELOT donne pouvoir à Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT.
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées :
- *Également présents :*
  - J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
  - C. BEVAND – Responsable de développement touristique
  - G. PAILLET – Responsable administrative, partenariats et qualité

*Nombre de conseillers*

*> en exercice : 21*

*> présents : 15*

*> votants : 14*

*Date de convocation :*

*le 20 septembre 2024*

## Délibération n° 2024-10-03-001

**Fonctionnement : Consultation N°2024-B-11 – Accord cadre relatif aux prestations d'impression et de reprographie sur divers supports pour les services de l'Office de tourisme et de la communauté de communes de Belle Ile en Mer**

Afin de procéder à la sélection de leurs prestataires pour les prestations d'impression et de reprographie, l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer et la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer, ont décidé de lancer conjointement une procédure d'appel d'offres ouvert en formant un groupement de commandes, conformément aux articles L. 2113-6, L. 2113-7, R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2162-1 et suivants du code de la commande publique.

La consultation est divisée en lots :

- Lot n°1 : impression supports papier ;
- Lot n°2 : reprographie divers supports.

Il s'agit de conclure des accords-cadres (un accord-cadre par lot), pour une durée d'un an, **renouvelables trois (3) fois** pour la même durée. La durée maximum des accords-cadres, comprenant les périodes de reconduction éventuelles, ne pourra excéder **quatre (4) ans**. **Les accord-cadres peuvent être dénoncés en respectant les délais.**

L'accord-cadre est conclu à prix unitaires. Les prix sont déterminés par application aux quantités livrées et aux prestations réalisées dont le libellé est donné dans la liste des prix constitués par le bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre.

Les membres du Comité de Direction ont reçu la convention de groupement de Communes et l'Office de Tourisme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité de Direction, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver la convention de groupement de commande ;
- Autorise le directeur à signer la convention de groupement de commande.

Fait à Le Palais, le 4 octobre 2024

**Pierre-Paul AUBERTIN**

**Président du Comité de Direction de l'EPIC  
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**

